

COMMUNIQUÉ
DE LA
ONZIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

(21 juin 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

OUVERTURE OFFICIELLE

1. La onzième Conférence de la Communauté du Pacifique se tient le 21 juin 2019 au siège de la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). La Conférence est officiellement ouverte par M. Cameron Diver, Directeur général adjoint (Nouméa). Après la prière d'ouverture dite par M. Luke Daunivalu, Haut-commissaire des Fidji en Australie, et l'allocution de bienvenue de M. Colin Tukuitonga, Directeur général de la Communauté du Pacifique, M. Philippe Germain, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prononce le discours liminaire, en sa qualité de Président sortant de la Conférence. Les Îles Cook sont ensuite invitées à prendre la présidence de la onzième Conférence, et M. Henry Puna, Premier ministre des Îles Cook prononce le discours d'ouverture en sa qualité de Président de cette session. Assistent également à cette session biennale :

Mme Fiame Naomi Mataafa, Vice-Première ministre et ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement, Gouvernement de l'État indépendant du Samoa,

M. Ralph Regenvanu, ministre des Affaires étrangères, ministère des Affaires étrangères, Gouvernement de Vanuatu,

Mme Marise Payne, ministre des Affaires étrangères et de la Condition féminine, Gouvernement de l'Australie,

M. Jeremiah Manele, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Gouvernement des Îles Salomon,

M. Aupito William Sio, ministre des Peuples du Pacifique, Gouvernement de la Nouvelle-Zélande,

Mme Faustina K. Rehuher-Marugg, ministre d'État, Gouvernement de Palau,

Mme Laura Clarke, Gouverneure des Îles Pitcairn,

M. Sosefo Motuku, Vice-Président de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna TU'IASOA, ministre chargé de la Culture du Royaume de ALO, Wallis et Futuna,

M. Milton Dube, ministre adjoint des Affaires étrangères, Gouvernement de la République de Nauru,

M. Luke Daunivalu, Haut-commissaire des Fidji en Australie,

David Teaabo, Haut-commissaire de Kiribati aux Fidji,

Tregar Albon Ishoda, Ambassadeur de la République des Îles Marshall aux Fidji,

Mme Lucy Bogari, Haute-commissaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée aux Fidji,

M. Temate Melitiana, Haut-commissaire de Tuvalu aux Fidji,

M. Samson E. Pretrick, Secrétaire d'État adjoint, ministère des Affaires étrangères, Gouvernement des États fédérés de Micronésie,

M. Hervé Dejean de la Batie, Représentant permanent de la France auprès de la CPS, Délégation française auprès de la CPS, Paris, France,

Mme Peleni Talagi, Secrétaire d'État par intérim, Gouvernement de Niue,

M. Maurice Lau Pou Cheung, Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique, Bureau des affaires internationales, européennes et du Pacifique, Polynésie française,

M. Tiso Fiaola, Chargé de la planification et de la stratégie, Gouvernement de Tokelau,

M. Mahe Tupouniua, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, ministère des Affaires étrangères, Gouvernement du Royaume des Tonga, et

M. Tim Gallaudet, contre-amiral (en retraite) des forces navales des États-Unis d'Amérique, Administrateur adjoint de la NOAA, Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

2. Sont également présents des invités de marque, dont M. Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les océans, et M. Gilles Bœuf, scientifique français de renom et professeur à Sorbonne Université. Les observateurs et partenaires ci-après assistent également à la Conférence : M. Jean-Paul Penrose, Conseiller en développement du Haut-commissariat du Royaume-Uni aux Fidji, M. James MacBeth Forbes, Directeur programmes, Océanie, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), M. Corrado Pampaloni, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne aux Fidji (UE), M. Sione Tekiteki, Directeur gouvernance et engagement du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), et M. Kosi Latu, Directeur général du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).
3. La réunion se tient au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Les membres de la Communauté du Pacifique expriment leur profonde gratitude pour l'accueil chaleureux et généreux réservé par la Nouvelle-Calédonie, et saluent l'excellent travail et la présence de l'Organisation dans la région, ainsi que l'excellent travail réalisé par la Communauté du Pacifique au cours de la période de référence soumise à l'attention de la Conférence.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Directeur général présente succinctement l'ordre du jour aux participants, puis le Président demande que soit proposée l'adoption de l'ordre du jour. L'Australie et le Samoa proposent l'adoption de l'ordre du jour, et le Président déclare celui-ci adopté.

Désignation des membres du comité de rédaction

5. Le Secrétariat prend note de la composition du comité de rédaction : Australie, Îles Cook, Îles Marshall, Samoa, Tonga, Nouvelle-Zélande, Kiribati, Tuvalu et Nouvelle-Calédonie.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : SCIENCES OCÉANIQUES : UN AVENIR DURABLE POUR LE PACIFIQUE BLEU

6. Différentes allocutions sont prononcées par les intervenants suivants, sur les thématiques

énoncées ci-dessous. Les discours seront reproduits intégralement dans le compte rendu de la Conférence.

Discours liminaire

7. **M. Henry Puna, Premier ministre des Îles Cook**, prononce le discours liminaire de la Conférence, sur le thème « Bâtir un Pacifique bleu durable ». Le Premier ministre constate que les pays développés n'ont pas su s'adapter ni adopter des mesures d'atténuation plus vigoureuses, notamment en vue de réduire les émissions mondiales de dioxyde de carbone, ce qui menace l'existence même du Pacifique bleu. Toujours est-il que les Océaniens ne sont pas restés les bras croisés en attendant que des solutions leur soient proposées. Dans l'intérêt de notre Pacifique bleu, maintenant que nous avons pris conscience de la menace existentielle que représente le changement climatique, nous devons nous employer à en comprendre la portée, la nature et la gravité, en nous appuyant sur des données, des études et des interprétations techniques et scientifiques. Pour ce faire, il faut donner à nos populations les moyens d'élaborer des stratégies, des politiques et des mesures qui nous permettront de nous adapter et de protéger notre mode de vie. Les Îles Cook ont créé un sanctuaire marin, le *Marae Moana* (« océan sacré »), couvrant toute la surface de leur zone économique exclusive – soit près de deux millions de kilomètres carrés. Il s'agit là d'un exemple parmi les autres mesures prises par les Îles Cook pour donner corps à la trame narrative du Pacifique bleu.
8. À l'instar des autres Océaniens, les habitants des Îles Cook ont à cœur de jouer leur rôle de gardien de l'océan, en veillant à concilier intérêts commerciaux et aspirations écologiques. Aux Îles Cook, la perliculture illustre parfaitement cette recherche d'équilibre. Des efforts considérables ont été déployés afin de protéger l'environnement naturel, non seulement parce qu'il fait partie intégrante de l'identité constitutive du Pacifique bleu, mais aussi parce que les perliculteurs savent pertinemment qu'un lagon en bonne santé est indispensable à l'obtention d'une bonne récolte. Le Premier ministre indique espérer qu'au terme de son mandat, il pourra retrouver les lagons de sa jeunesse et qu'il verra les nouvelles générations découvrir à leur tour les merveilles et les richesses de ces mers que nous partageons, composantes intrinsèques d'un Pacifique bleu durable.

Présentation du thème de la Conférence

9. **Mme Audrey Aumua, Directrice générale adjointe (Suva) de la CPS** présente un exposé sur le thème de la Conférence : Sciences océaniques : un avenir durable pour le Pacifique bleu. La Directrice générale adjointe explique que la relation étroite unissant les peuples du Pacifique et l'océan, ce dernier étant indissociable du moindre aspect de leur quotidien, est fondamentale pour l'avenir de la région et de ses habitants. Le changement climatique est la plus grave menace pesant sur l'océan et l'identité océanienne. Si l'on veut concrétiser « notre vision » du Pacifique bleu, elle estime, à l'instar du Premier ministre des Îles Cook, qu'il faut cesser de voir le changement climatique comme une menace aux contours flous pesant sur la région, et chercher à mieux en comprendre l'ampleur, la nature et la gravité grâce à des études, à des données et à des interprétations techniques et scientifiques.
10. C'est de l'océan que plus de la moitié des habitants de la région tirent leur première ou deuxième source de revenus, et les effets du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, l'acidification de l'océan et le réchauffement des mers, mettent en péril les

moyens de subsistance, la culture et les écosystèmes de la région. La gestion stratégique de ces ressources fondamentales suppose une surveillance scientifique approfondie, notamment en modélisant la distribution de la biomasse à partir de différents scénarios de changement climatique. Les autorités nationales, les organisations régionales et internationales ainsi que les communautés du Pacifique doivent avoir accès à des données techniques adaptables reposant sur des travaux scientifiques rigoureux et contextualisés afin de pouvoir, d'une part, prendre des décisions fondées sur des éléments factuels pour tout ce qui concerne la gestion durable des ressources océaniques et, d'autre part, renforcer les services écosystémiques fournis par l'océan aux communautés et aux économies de la région.

11. Nous sommes certes d'ores et déjà confrontés à la menace, mais, pour y faire face, il convient d'adopter une réponse stratégique s'inscrivant dans la durée, d'établir des partenariats solides et d'avoir recours à des approches régionales. La CPS et ses partenaires du CORP sont mobilisés pour prêter concours aux membres et les aider à placer la « Décennie pour les sciences océaniques » qui se profile sous l'égide du Pacifique.
12. **Mme Tapaeru Herrmann, Secrétaire générale du ministère des Affaires étrangères des Îles Cook**, s'exprime à son tour sur le thème de la Conférence, en évoquant plus particulièrement l'approche durable de gestion des océans illustrée par le sanctuaire marin du *Marae Moana*. Les Îles Cook ont en effet créé un sanctuaire marin couvrant toute la surface de leur zone économique exclusive, soit près de 2 millions de kilomètres carrés. Des zones d'exclusion ont été délimitées dans cette réserve marine à usages multiples ; s'étendant à 50 milles marins au large de chacune des 15 îles, ces zones sont réservées à la protection, à la conservation et à la gestion intégrée des ressources. De par son caractère exhaustif et inclusif, le processus de consultations engagé il y a plus de sept ans en vue de la création du *Marae Moana* est sans précédent. Il a également fallu procéder à une planification détaillée de l'espace maritime, ainsi que recueillir des données sur les grands fonds marins, en collaboration avec diverses institutions et organisations, notamment des sociétés privées d'exploitation minière. Le *Marae Moana* incarne l'identité des habitants des Îles Cook, et sa création repose sur plusieurs principes qui témoignent expressément de l'importance des sciences océaniques pour la prise de décisions qui contribueront à façonner un avenir durable.

Interventions sur le thème de la Conférence

13. **Mme Fiaame Naomi Mata'afa, Vice-première ministre du Samoa**, cite feu Epeli Hau'ofa, écrivain et anthropologue fidjien d'origine tongienne : « L'Océanie est vaste, l'Océanie est en expansion, l'Océanie est accueillante et généreuse, l'Océanie, c'est l'humanité renaissant des profondeurs de la saumure et des points chauds. L'Océanie, c'est nous. Nous sommes la mer, nous sommes l'océan [...]. » L'identité du « Pacifique bleu » favorise l'appropriation collective de l'océan Pacifique et réaffirme le lien existant entre les Océaniens et leurs ressources naturelles, leur environnement et leurs moyens de subsistance. Il s'agit par ailleurs de mettre à profit notre identité, nos particularités géographiques et nos ressources communes afin de promouvoir notre développement socioculturel, politique et économique. Assurer le bien-être des Océaniens et exploiter pleinement le potentiel du Pacifique Bleu figurent donc en tête des priorités régionales.
14. Le Samoa a pris 13 engagements volontaires à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les océans, axée sur la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14, à savoir conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines. Afin

de protéger la santé des écosystèmes marins, le Samoa limite ainsi depuis 2006 l'importation de sacs plastiques. Les consultations relatives à la Stratégie océan 2020–2030 du Samoa ont en outre bien avancé, et l'élaboration de la Stratégie devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2019. Par ailleurs, le Samoa a réalisé des progrès pour ce qui est de la détermination et de la négociation de ses limites maritimes avec les pays voisins – un dossier jugé prioritaire par les dirigeants océaniques – et a engagé des pourparlers en vue de protéger la biodiversité marine au sein de certaines zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Si l'on veut garantir un avenir durable pour le Pacifique bleu, il faudra impérativement adopter une démarche régionale intégrée s'agissant des études scientifiques pluridisciplinaires sur l'océan et nouer des partenariats avec des acteurs régionaux et internationaux dans le domaine des sciences océaniques.

15. **M. Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les océans**, remercie les représentants des États insulaires océaniques pour l'appui prêté aux conférences 2017 et 2020 de l'ONU sur les océans, sachant que la prochaine Conférence des Nations Unies sur les océans se tiendra à Lisbonne en juin 2020. Cette dernière marquera le coup d'envoi de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021–2030.
16. L'Envoyé spécial rappelle qu'il y a tout juste 50 ans, l'humanité observait pour la première fois la Terre depuis la Lune. Elle contemplant, sur les premiers clichés en couleur de notre planète pris de si loin, une superbe sphère bleue, tournant lentement dans les ténèbres infinies de l'espace. C'est avec émerveillement que nous découvrons sur cette sphère en rotation toute l'étendue de l'océan Pacifique, que les dirigeants de notre région ont, dès 2017, qualifié de « Pacifique bleu ». Dans son exploration des confins de l'espace, l'humanité ne semble pas avoir apprécié à sa juste valeur l'un des éléments constitutifs de son existence, et a négligé le cœur bleu de sa propre planète : l'océan. Étendue d'eau interconnectée formée d'une multitude de mers, ce cœur maintient l'état d'équilibre indispensable au bien le plus précieux au monde : la vie.
17. L'Envoyé spécial met l'accent sur le fait que certaines pratiques de pêche déciment les stocks de poisson, et sur le fléau que représente le plastique, empoisonnant l'environnement comme les populations. Plus qu'au cours du dernier siècle, c'est au cours des dix prochaines années que va se jouer notre survie. Il est capital que nous tous, autant que nous sommes, prêtions aux conclusions des travaux de recherche en sciences océaniques toute l'attention qu'elles méritent et que nous assumions le rôle qui nous revient dans les processus décisionnels collectifs, indispensables au bien-être futur de toute forme de vie sur Terre. L'Envoyé spécial en appelle au concept fidjien du *tabu soro*, ne jamais rendre les armes. Pour nos petits-enfants et pour les générations qui suivront, nous nous devons de sortir vainqueurs de cette lutte de longue haleine, afin de rétablir les liens de respect et l'équilibre entre l'être humain et l'océan.
18. **Professeur Gilles Bœuf, scientifique français de renom et enseignant à Sorbonne Université (Paris)**, remercie la Communauté du Pacifique de laisser un scientifique prendre la parole. M. Bœuf évoque l'histoire de la relation de l'humain à l'océan, en soulignant que ce dernier forme une seule et même masse d'eau interconnectée, et qu'il faut bien avoir conscience du rôle unique joué par ce dernier dans la régulation du climat. L'océan est à l'origine de la vie : c'est de là que viennent les créatures vivantes les plus anciennes sur Terre, qui sont apparues sous la forme de minuscules bactéries, des organismes sur lesquels reposent des écosystèmes entiers. Le chercheur estime que le corail mérite notre profond respect, tout autant que les grandes forêts tropicales sur la terre ferme.

19. M. Bœuf ajoute que la santé déclinante des écosystèmes et son corollaire, l'extinction d'espèces, sont des enjeux cruciaux. Le rapport d'évaluation présenté lors de la septième session plénière de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), tenue au premier semestre 2019 à Paris, contient une conclusion inquiétante : la Terre risque de perdre entre 500 000 et 1 million d'espèces à cause de la dégradation des écosystèmes provoquée par l'activité humaine. Or, les écosystèmes et la biodiversité sont essentiels à la vie humaine et au bien-être des populations. M. Bœuf précise que l'océan Pacifique constitue un fabuleux laboratoire à ciel ouvert. En effet, près de la moitié des médicaments disponibles sont synthétisés à partir de substances naturelles, et 26 000 molécules sont élaborées à partir de produits issus de la mer. De plus, l'élévation de la température des eaux entraîne la migration des organismes marins, ce qui a une incidence sur les communautés tributaires des ressources océaniques.
20. M. Bœuf estime que l'état alarmant de la planète est le résultat de trois grands facteurs anthropiques : l'imprévoyance, l'arrogance et la cupidité. Le message que M. Bœuf tient à faire passer est le suivant : il n'est pas trop tard pour agir. Les êtres humains doivent changer leurs habitudes et adopter des modes de vie plus durables, en harmonie avec l'océan. La nature ne pourra pas s'adapter à des évolutions trop rapides – certes, l'océan est résilient, mais pour pouvoir faire preuve de résilience, il ne faut pas être mort. M. Bœuf ajoute que pour trouver des solutions durables à ces défis, il convient de réconcilier écologie et économie.
21. Les membres s'expriment en réponse aux différents exposés, tout particulièrement l'Australie, les Fidji, Palau, Pitcairn, la Nouvelle-Zélande, les Îles Salomon, les États-Unis d'Amérique et Vanuatu.
22. Vanuatu constate qu'il est tout à fait opportun et pertinent de mettre l'accent sur les « sciences océaniques », en ces temps critiques pour la réalisation des objectifs de développement nationaux relatifs à notre océan, ainsi que de l'ODD 14. Les membres de la Communauté du Pacifique doivent continuer d'attacher de l'importance aux sciences océaniques, celles-ci demeurant vitales pour la gestion et la protection durables de notre avenir, de notre Pacifique bleu. Vanuatu salue les premières réalisations du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO), et compte sur la poursuite des activités visant à appuyer les objectifs et les stratégies de gestion de l'océan définis à l'échelon national. Vanuatu exhorte les États océaniques à agir à l'unisson, et la région à changer de paradigme, en ne se considérant plus comme une « victime » des pollueurs et principaux émetteurs de gaz à effet de serre sévissant dans le reste du monde, mais comme les « gardiens du Pacifique » ; il leur faut s'exprimer d'une seule voix, afin de clamer haut et fort que les pays océaniques n'assisteraient plus passivement à la destruction de leurs îles, de leur berceau commun, sous l'effet de la pollution et du changement climatique.
23. La Nouvelle-Zélande se réjouit d'annoncer que le pays apportera son concours aux travaux menés dans la région dans le domaine des sciences océaniques au cours des trois prochaines années, en œuvrant aux côtés de la CPS à l'instauration du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques, l'objectif étant de renforcer la gestion durable de l'océan et le régionalisme dans le Pacifique. Si l'on veut assurer la bonne gestion et la bonne gouvernance de l'océan, il convient de prendre des décisions éclairées, fondées sur des données scientifiques fiables et sur les savoirs traditionnels. Il s'agit d'un point crucial pour la pérennité de ce continent où nous vivons, le Pacifique bleu.

24. Les Îles Salomon rappellent que la santé de notre océan se détériore rapidement et que les moyens d'existence des populations océaniques sont compromis. Il est donc impératif de poursuivre les échanges sur ces enjeux. Les États océaniques doivent procéder à la cartographie des eaux internationales dans la région, et se fonder sur les sciences pour l'élaboration d'une stratégie relative à l'océan.
25. L'Australie juge opportune la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021–2030) et participe activement aux initiatives connexes, notamment par le biais des travaux du Bureau australien de météorologie et du Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO). L'Australie est déterminée à s'associer aux efforts qui seront déployés par la région dans le cadre du « Pacifique bleu » et se dit prête à collaborer plus étroitement à la construction d'un Pacifique plus fort, plus prospère et plus sûr.
26. Parmi les grands domaines prioritaires pour le développement et la sécurité du continent bleu figure la question des limites maritimes dans la région. Les autorités australiennes se félicitent de leur partenariat établi de longue date avec la CPS pour aider les pays insulaires océaniques à définir leurs espaces maritimes. Par ailleurs, l'Australie annonce qu'elle entend accroître le soutien prêté aux projets de délimitation maritime dans le Pacifique, en renforçant l'appui accordé à la CPS en vue d'obtenir davantage de données scientifiques sur lesquelles s'appuyer pour sauvegarder les espaces maritimes dans le contexte du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer. Si l'on tient compte des fonds alloués au nouveau projet en question, l'enveloppe octroyée par l'Australie sur la période 2014–2023 aux fins de la délimitation maritime dans le Pacifique s'élève à 8,5 millions de dollars australiens. Ce projet a été lancé en réponse à un appel des dirigeants océaniques, demandant à ce que des mesures urgentes soient prises en vue d'assurer le maintien des limites maritimes dans la région.
27. En dépit de sa petite taille et de son isolement, Pitcairn est résolu à apporter sa pierre à l'édifice concernant les grands enjeux internationaux évoqués ce jour, en particulier la protection de nos océans et de la vie marine, et la lutte contre le fléau que représente la pollution plastique.
28. Pitcairn est fier d'abriter une aire marine protégée s'étendant sur 835 000 km², où la faune et la flore sont absolument fabuleuses. Or, c'est à Henderson, l'une des trois îles inhabitées de Pitcairn, que l'on enregistre la plus forte densité de pollution plastique au monde. Une mission scientifique est d'ailleurs en cours, l'objectif étant de nettoyer le plastique, de l'analyser et d'en déterminer l'impact sur l'environnement. Il s'agit également d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la tragédie de la pollution plastique. Pitcairn diffusera auprès de ses partenaires de la Communauté du Pacifique les conclusions de cette expédition, tant les données scientifiques que les supports de communication. Le Territoire souligne en outre que le Royaume-Uni a proposé d'assurer la présidence de la COP26, en partenariat avec l'Italie.
29. Le Gouvernement fidjien s'est engagé à bannir tout plastique à usage unique d'ici à janvier 2020, puis le polystyrène en 2021. Les Fidji accueillent avec satisfaction les interventions de plusieurs autres membres en faveur de la lutte contre la pollution plastique frappant l'océan.
30. Palau s'est engagé à codifier, dès 2020, le droit applicable concernant un sanctuaire marin national, avec pour ambition de protéger l'environnement en interdisant la pêche dans 80 % des eaux nationales. Palau mentionne également le fait que tous les pays disposent certes de réserves naturelles, mais que les pays insulaires océaniques devraient compter davantage de

sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

31. Les États-Unis d'Amérique abondent dans le sens des intervenants précédents en indiquant soutenir le CCPSO, ainsi que d'autres organismes intervenant dans la région Pacifique.
32. La Conférence :
 - i. approuve l'élaboration d'une stratégie régionale de collecte d'informations et de données techniques et scientifiques relatives aux océans, en vue, d'une part, de transposer la trame narrative du Pacifique bleu en mesures prises aux échelons local, national et régional, à l'appui d'une gestion durable de l'océan Pacifique et, d'autre part, d'orienter la gestion durable de tous les océans ;
 - ii. accepte que la CPS soit l'organisme responsable du recueil, de la gestion et de l'interprétation des ensembles de données régionaux qui étayeront ces travaux, et qu'elle représente le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) lors de la mise en œuvre des activités connexes ; et
 - iii. valide le principe d'une approche intégrée des activités axées sur l'océan, tant au niveau de l'Organisation par le biais du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques, qu'au niveau du CORP par l'intermédiaire du Groupe de travail du secteur marin, en concertation avec le Bureau du Commissaire régional à la gouvernance de l'océan et dans le cadre d'autres partenariats.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE SYNTHÈSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA CONFÉRENCE

33. Le Directeur général présente à la Conférence une vue d'ensemble des activités et des réalisations de la CPS au cours des deux dernières années. Il indique que l'Organisation est en bonne posture pour relever les défis du futur et précise que la CPS a énormément progressé sur la voie du changement et de la transformation suivie dès 2015. Un processus de priorisation a notamment permis de définir des domaines à haute et à faible priorité, et la situation financière s'est nettement améliorée.
34. Des évaluations indépendantes menées récemment confirment que les membres sont attachés au travail effectué par la CPS, et qu'ils sont satisfaits des progrès accomplis par l'Organisation. Des axes d'amélioration ont cependant été mis en évidence. Par ailleurs, l'enquête auprès du personnel a confirmé le haut niveau d'engagement des agents et, résultat révélateur, plus de 90 % d'entre eux se sont déclarés attachés à la mission de l'Organisation. Réalisée de manière indépendante, l'évaluation à mi-parcours du *Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020* a quant à elle confirmé la valeur ajoutée de la CPS pour la région, et a fait ressortir les enjeux stratégiques auxquels l'Organisation doit faire face. La CPS a réalisé d'importants progrès dans de nombreux domaines du Plan stratégique, notamment en matière de conseil technique, d'information et de renforcement des capacités. Le Directeur général note en outre que les membres et le Secrétariat aspirent à un essor de la

présence de la CPS dans les pays membres.

35. Des progrès ont également été observés en ce qui concerne la programmation intégrée et la programmation par pays, l'objectif du Secrétariat étant de se détourner de la planification et de la conception de projets monosectoriels au profit de programmes transversaux. Malgré les difficultés, de bons résultats ont été obtenus dans certains domaines, notamment pour le Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO), la Plateforme de données océaniques, RESCCUE, One Health et le programme intégré Systèmes alimentaires pour la santé et la nutrition. Une nouvelle série de programmes-pays a été établie ou est en cours d'élaboration pour les pays suivants : États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu.
36. Le Directeur général remercie les nombreux bailleurs de fonds et partenaires qui soutiennent la CPS dans le cadre de son travail et de ses activités. Il fait remarquer qu'un financement en grande partie composé de fonds projet limite la flexibilité, et le Secrétariat et les membres reconnaissent l'importance d'un passage à la programmation, lorsque cela est possible. Les contributions statutaires n'ont pas augmenté malgré des déficits records, et les montants des subventions spéciales des pays hôtes n'ont pas changé, et ce, alors même que le CRGA avait pris une décision dans ce sens en 2013. La majorité des membres règlent leurs contributions statutaires en temps et en heure, mais quelques pays sont systématiquement en retard de paiement, ce qui affecte lourdement les budgets de l'Organisation. La CPS a appliqué les mesures décidées par le CRGA en ce qui concerne les arriérés de contribution.
37. Le Directeur général fait remarquer qu'une enquête menée récemment auprès du personnel a révélé un haut niveau d'engagement de la part des agents, ainsi que leur fort attachement à la mission de l'Organisation. Cette enquête met cependant en avant plusieurs points à améliorer (rémunération et reconnaissance, communication et collaboration), ce à quoi l'Organisation s'emploie d'ores et déjà. Le Directeur général présente une synthèse des activités menées par les différents programmes et divisions de la CPS, et évoque les réalisations, les faits marquants et les résultats obtenus par ceux-ci, éléments qui sont mis en lumière dans le *Rapport de résultats 2018 de la Communauté du Pacifique*.
38. Les solides partenariats stratégiques noués avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande se poursuivent, et un nouveau partenariat a été signé avec la Nouvelle-Calédonie. Un accord analogue est en cours de négociation avec la France. Le Directeur général se félicite du soutien apporté par de nouveaux bailleurs de fonds, la Norvège et la Suède, et indique que la relation avec la GIZ est désormais bien établie. L'UE entretient d'excellents rapports avec la CPS, qui dispose de 130 millions d'euros au titre du onzième FED en vue de la mise en œuvre de projets par l'Organisation et ses partenaires.
39. Le Directeur général est d'avis que le succès des activités de la CPS se mesure au regard de leur impact sur la vie des populations océaniques. Il estime que la situation de la CPS et son avenir peuvent être envisagés avec optimisme par les membres. Il remercie ces derniers de lui avoir donné la possibilité d'œuvrer au service de l'Organisation et des peuples du Pacifique.
40. La Conférence prend note :
 - i. des grandes réalisations de la Communauté du Pacifique au cours de ces deux dernières années et des temps forts qui ont marqué le mandat du Directeur général ; et

- ii. de la gratitude exprimée par M. Colin Tukuitonga et de la satisfaction qu'il a retirée de l'exercice de ses fonctions à la tête de l'Organisation, au service des populations océaniques.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : LETTRE DU PRÉSIDENT DU CRGA 49 AU PRÉSIDENT DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE SUR LES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA, ET DÉCISIONS PRISES LORS DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CRGA EN 2018

- 41. Le Président du CRGA réuni à sa quarante-neuvième session évoque les thématiques abordées par les membres lors de la session. Deux points nécessitent une décision par consensus du CRGA. Il s'agit premièrement du dossier des demandes de statut d'observateur permanent déposées auprès de la CPS par l'UE et l'Allemagne. Bien qu'il se soit vivement félicité de l'intérêt témoigné par l'Union européenne et l'Allemagne envers le statut d'observateur permanent auprès de la CPS, le CRGA a décidé de reporter sa décision sur ce point, dans l'attente de nouvelles consultations entre les membres, le Secrétariat et les candidats ; un avis sera remis d'ici la cinquantième session du CRGA, en 2020. Deuxièmement, la nomination du prochain Directeur général a été débattue lors d'une séance à huis clos, et le CRGA a adressé à la Conférence sa recommandation à cet égard.
- 42. Les informations ci-après ont en outre été communiquées à la Conférence.
 - i. Le CRGA a adopté les états financiers vérifiés de la Communauté du Pacifique et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2017, en notant qu'ils ont été approuvés sans réserve et qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public.
 - ii. Le CRGA a été informé des mesures actuellement prises par la CPS pour consolider sa situation financière, en particulier de la nette amélioration de l'exécution des projets au sein de l'Organisation, ainsi que de la progression des taux moyens de recouvrement des redevances administratives. Le CRGA a notamment noté que la CPS avait enregistré un excédent budgétaire en 2018, et que l'Organisation disposait désormais de réserves suffisantes pour couvrir les dépenses courantes pendant trois mois.
 - iii. Le Président du Comité d'audit et des risques a présenté le rapport du Comité élaboré à l'intention du CRGA afin de rendre compte de l'action menée par ledit comité au cours des 12 derniers mois. Il s'est félicité de la nette amélioration de l'exécution des projets au sein de l'Organisation, ainsi que de la progression des taux moyens de recouvrement des redevances administratives. Ces constatations, associées à un contrôle rigoureux des dépenses, permettent d'établir des prévisions plus optimistes de la situation financière globale de la CPS. Le CRGA s'est penché sur les deux modifications qu'il était proposé d'apporter à la Charte du Comité d'audit et des risques, à savoir inviter le Directeur général à assister aux volets pertinents des réunions du Comité d'audit et des risques, ainsi qu'ajouter une disposition concernant l'autorisation d'absence des membres du Comité.

- iv. Le Secrétariat a présenté un examen de l'exécution financière du budget rectificatif pour l'exercice 2019 à la fin du premier trimestre (clos au 31 mars 2019). Après examen détaillé, et conformément à la recommandation formulée par le Comité d'audit et des risques et le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique, le budget rectificatif de l'exercice 2019 a été adopté hors session par le CRGA en décembre 2018.
 - v. Le Secrétariat a apporté plusieurs éclairages sur la viabilité financière à long terme de la CPS, et a notamment fait un point sur le processus budgétaire pour l'exercice 2020 et sur l'examen en cours des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes. Il a suggéré une procédure afin d'accroître la participation des membres aux questions des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, avec la constitution de groupes de travail à cet effet. Le CRGA a décidé que le projet de budget 2020 serait adopté lors d'une session extraordinaire de la Communauté du Pacifique, qui sera organisée en marge de la réunion du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum qui se tiendra d'ici fin 2019. Il a en outre approuvé la création de deux groupes de travail ad hoc chargés, d'une part, de mener des consultations auprès des membres au sujet de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes et, d'autre part, de formuler des recommandations détaillées sur ces deux éléments au CRGA en 2020.
 - vi. Le CRGA a apporté son appui à une proposition du Secrétariat, à savoir que la CPS engage des démarches en vue de se prévaloir de la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail pour le règlement des litiges ayant trait aux ressources humaines, à la suite de consultations appropriées du personnel, compte tenu des problèmes rencontrés en Nouvelle-Calédonie (pays hôte de la CPS) concernant la compétence en matière de droit du travail.
43. Le Directeur général présente à la Conférence des informations sur la décision de déplacer la session annuelle du CRGA du mois de juin au mois de novembre, afin de faire coïncider la tenue de ces réunions de gouvernance avec l'établissement du budget pour l'exercice à venir, l'objectif étant de pouvoir échanger de manière approfondie sur le budget.
44. La Conférence adopte les recommandations adressées par le CRGA, telles qu'énoncées dans la lettre du Président du CRGA 49 au Président de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFÉRENCE 2021 – LIEU, PRÉSIDENTIE ET VICE-PRÉSIDENTIE

45. Le Directeur général fait le point sur les pratiques qui s'appliquent généralement pour déterminer le lieu de la Conférence, l'usage voulant que celle-ci soit organisée au siège de la CPS, à Nouméa, pour des raisons de coûts. La Conférence note avec gratitude l'offre faite par Vanuatu d'accueillir la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2021, et convient que la CPS poursuivra les échanges engagés avec Vanuatu autour de cette

proposition, en particulier au sujet des questions budgétaires. Conformément aux dispositions figurant dans le Règlement intérieur de la Conférence de la Communauté du Pacifique concernant l'ordre d'attribution des fonctions de présidence et vice-présidence de la Conférence, la vice-présidence sera assurée par la Nouvelle-Zélande.

46. La Conférence :
- i. convient que la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique se tiendra en novembre 2021, à Vanuatu ; et
 - ii. convient que le Secrétariat examinera et arrêtera les modalités pratiques en concertation avec le Gouvernement de Vanuatu.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – EXAMEN DE LA RECOMMANDATION DU CRGA 49

[séance à huis clos réservée aux membres]

47. La Conférence convient d'accepter la recommandation formulée par le CRGA réuni en sa quarante-neuvième session concernant la nomination du prochain Directeur général de la Communauté du Pacifique.
48. Le Président rend compte à la Conférence, en séance plénière, de l'issue des débats tenus lors de la séance à huis clos de la Conférence au sujet du prochain Directeur général de la Communauté du Pacifique. Le Président adresse ses félicitations à M. Stuart Minchin, dont la candidature a été retenue pour le poste de Directeur général de la Communauté du Pacifique.
49. Le Président adresse ses remerciements aux candidats présélectionnés, en particulier à M. Cameron Diver et à Mme Audrey Aumua, les deux directeurs généraux adjoints actuellement en poste au sein de l'Organisation.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE

50. La Conférence salue le travail accompli au cours de la quarante-neuvième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations tenue au siège de la CPS du 18 au 20 juin 2019, sous la présidence avisée de Palau, et :
- i. adopte la Déclaration ministérielle de la Conférence de la Communauté du Pacifique, intitulée : Sciences océaniques : un avenir durable pour notre Pacifique bleu (annexe A) ; et
 - ii. décide de transmettre le projet de conclusions de la Conférence à tous les membres en vue d'une adoption hors session, en indiquant que l'absence de

commentaires vaut acceptation ; les présentes conclusions ont été dûment adoptées hors session le 19 juillet 2019.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE

51. Le Président, au nom de la Conférence, adresse ses remerciements au Directeur général, M. Colin Tukuitonga, pour son dévouement et son leadership remarquables tout au long de ses six années à la tête de l'Organisation. Le Président tient à souligner les nombreux sacrifices auxquels a consenti M. Tukuitonga en assurant la direction de la grande organisation régionale qu'est la Communauté du Pacifique, ainsi que le travail considérable qu'il a accompli pour améliorer l'Organisation et œuvrer dans l'intérêt des populations de la région. Dans leurs interventions, les membres abondent dans le sens du Président et adressent à M. Tukuitonga tous leurs vœux de réussite dans ses futures entreprises.
52. M. Tukuitonga remercie le Président, les membres, l'équipe de direction et le personnel de la Communauté du Pacifique, ainsi que sa famille, et précise que c'est avec grand honneur et plaisir qu'il a servi l'Organisation et les peuples du Pacifique.
53. Le Président clôt la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique.

**Annexe A : Déclaration ministérielle de la Conférence de la Communauté du Pacifique
Sciences océaniques : un avenir durable pour notre Pacifique bleu**



ONZIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

(21 juin 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE LA CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Sciences océaniques : un avenir durable pour notre Pacifique bleu

1. La Communauté du Pacifique (CPS) a pour mission d'œuvrer en faveur du bien-être des Océaniens en mobilisant la science et le savoir à l'aide de méthodes efficaces et novatrices, s'appuyant sur une compréhension fine des spécificités et des cultures des populations du Pacifique.
2. La superficie totale de nos vastes « États-océan », de leurs espaces maritimes et des zones de haute mer adjacentes dépasse celle de tous les continents réunis. Traditions, ressources, cultures et connaissances : notre région regorge de richesses. Nous sommes convaincus que son avenir doit être placé entre les mains de ses habitants, qui en comprennent tous les enjeux et sont ainsi les mieux à même de conduire le Pacifique sur la voie du développement durable et de la prospérité.
3. Notre rencontre, à l'occasion de cette onzième Conférence de la Communauté du Pacifique, se déroule sur fond d'incertitudes pour la région, tant sur le plan économique qu'écologique, une situation qui s'explique en partie par les effets néfastes du changement climatique, ainsi que par les autres enjeux de sécurité évoqués dans la Déclaration de Boe.
4. Réunis autour du thème « Sciences océaniques : un avenir durable pour le Pacifique bleu », nous nous emploierons, lors de cette conférence, à étudier

les liens indissociables qui existent entre l’océan et chaque aspect de la vie dans le Pacifique, à mettre en lumière l’importance du savoir traditionnel et des données scientifiques dans l’élaboration de nos politiques, à définir, ensemble, des priorités d’action pour la région, afin que nous puissions atteindre les objectifs de développement de nos pays respectifs, et à prendre sans tarder les mesures qui s’imposent pour protéger l’avenir de cette région qui nous est si chère.

5. Dans ce contexte, nous, représentants des États et Territoires membres de la Communauté du Pacifique :
 - a. **prenons note avec satisfaction** de la récente visite du Secrétaire général des Nations Unies dans le Pacifique et de la tenue du dialogue de haut niveau avec les dirigeants océaniques, en amont du Sommet Action Climat des Nations Unies qui se déroulera en septembre 2019, ces deux événements ayant donné l’occasion de mettre en lumière les vulnérabilités et difficultés propres à notre région, ainsi que l’autorité morale unique qu’a le Pacifique de demander la prise urgente de mesures ambitieuses en matière climatique ;
 - b. **saluons** le Chili qui accueillera la COP25 et qui s’emploie, dans cette optique, à faire ressortir les synergies existant entre action pour la conservation des océans et action pour le climat, en vue de lutter contre les effets du changement climatique et d’enrayer le déclin de la biodiversité ;
 - c. **notons que** le Rapport spécial sur l’océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, qui sera prochainement publié par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), vise à informer et à sensibiliser le public sur les liens existant entre océans et climat, ainsi que sur les perspectives et les enjeux associés ;
 - d. **soutenons** l’essor du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO), afin que celui-ci fasse office de « facilitateur » en favorisant les partenariats, l’échange de connaissances et l’action, et joue un rôle clé dans les efforts conjoints visant à placer les sciences océaniques au cœur du développement durable de la région Pacifique ;
 - e. **invitons** les organisations nationales, régionales et internationales de toute la région à se mettre en lien avec la Plateforme de données

océaniques et à y apporter leur contribution, afin que le public puisse bénéficier d'une cartographie exhaustive des ressources existant sur l'Océanie, à savoir des informations, statistiques et outils de connaissance ; et

- f. **attirons l'attention** sur le dernier rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui dénonce le déclin « sans précédent » des espèces et des habitats, ainsi que la baisse de la résilience aux effets du changement climatique qui en découle, alors même que les économies, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'état de santé et la qualité de vie des populations océaniques en dépendent entièrement.

6. Nous préconisons en outre la mise en place d'actions concrètes et mesurables, et :

- a. **demandons** à la Communauté du Pacifique et aux organisations partenaires de poursuivre leurs efforts dans le domaine des sciences océaniques, afin de pallier le manque de connaissances au regard des cibles définies pour l'ODD 14 ;
- b. **encourageons** la Communauté du Pacifique à prendre la tête des efforts menés en vue d'atteindre les cibles de l'ODD 14, notamment celles fixées à l'horizon 2020 ;
- c. **engageons** les parties prenantes de la Communauté du Pacifique à investir plus massivement dans les travaux de recherche scientifique visant à évaluer les effets du changement climatique sur nos océans, nos îles et nos ressources naturelles, ainsi que dans les activités scientifiques et techniques indispensables à l'élaboration de stratégies d'adaptation et d'atténuation pour la région ;
- d. **encourageons** la Communauté du Pacifique, en sa qualité d'entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC), à faciliter l'accès de ses membres aux financements climatiques, afin de soutenir la mise en œuvre de projets en adéquation avec leurs priorités nationales.

7. Nous tenons à féliciter M. Colin Tukuitonga, Directeur général sortant de la Communauté du Pacifique, pour la qualité de son action au cours des six années qu'il a passées à la tête de notre Organisation.

8. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Directeur général, M. Stuart Minchin, et sommes convaincus que, dans le cadre de son mandat, la Communauté du Pacifique conservera son statut d'organisation scientifique et technique de premier plan dans la région, et continuera d'influer positivement sur la vie de l'ensemble des peuples océaniques.